



Ou MSA pour les exploitants Agricoles, ostréicoles ou pêcheurs  
Ou Maison des artistes

2°) la carte de commerçant non sédentaire à jour ou exceptionnellement une attestation provisoire de la Préfecture,

3°) une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle à jour,

4°) une déclaration URSSAF pour les employés sera exigée dès leur présence sur le marché,

5°) un visuel de votre stand

A .....

Le .....

Signature

*Cette demande ne vaut pas acceptation et sera soumise à la commission communale du marché.*

*Tous les dossiers déposés incomplets ne seront pas pris en compte.*